

Intervention au nom de FO Fonction Publique

Manifestation du 22 mars 2018

Bonjour à tous.

La grève d'aujourd'hui fait suite à celle du 10 octobre qui a permis de faire bouger les lignes – même modestement – concernant la compensation de la hausse de la CSG. Mais, depuis le 10 octobre, les annonces gouvernementales et la mise en place du programme « action publique 2022 » (plus communément appelé CAP 22) et ses conséquences annoncent un véritable plan social dans la fonction publique.

Olivier Dussopt, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics (Gérald Darmanin) (vous l'avez remarqué, maintenant, nous les fonctionnaires nous n'avons plus de ministère de la fonction publique, nous ne sommes plus qu'une partie des comptes publics), nous annonce que, je cite « *Le gouvernement n'a pas pour objectif de "généraliser" le recours aux agents contractuels dans la fonction publique, mais plutôt de le "banaliser"* ». Nous savons tous ce que cela veut dire ...De plus, lors d'une des premières réunions de « concertation » du 13 mars, la DGAFP (la Direction Générale des Agents de la Fonction Publique) a fini par avouer que « **à l'avenir, le cadre juridique d'emploi ce sera le contrat et non le statut** » Il y a déjà plus d'1 million de contractuels dans la fonction publique et on le sait très bien, ces collègues ne sont corvéables à merci et ne sont que des variables d'ajustement budgétaire permettant de donner à ceux qui recrutent d'avoir davantage de marge de manœuvre. M. Dussopt ajoute que l'objectif de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires est la cible que le gouvernement souhaite atteindre, 50 000 au sein de la fonction publique d'Etat et 70 000 au sein de la fonction publique territoriale. On ne parle pas de la fonction publique hospitalière, déjà à l'agonie, et qui va se voir encore amputée avec la mise en place des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoires) ce qui entrainerait la suppression de 22 000 postes. Tout ça pour tenter de réduire le déficit public et espérer atteindre les fameux critères du traité de Maastricht d'un déficit public inférieur à 3% du PIB !

Comme dans le secteur privé, le gouvernement veut mettre en place un plan de départs volontaires pour les fonctionnaires dont le poste a été supprimé à

cause d'une restructuration. Cette annonce est une attaque fondamentale contre le statut de la fonction publique

Mardi 6 mars, ce même M. Dussopt a transmis aux organisations syndicales un document d'orientation pour la concertation : « refonder le contrat social avec les agents publics ». Ce document d'orientation met en place les 4 chantiers de modernisation de la fonction publique avec un planning des groupes de travail tout au long de 2018. Mais surtout, il définit le cadre de ces chantiers :

En 1 : fusion des instances représentatives du personnel (CT et CHSCT) comme dans le privé avec les ordonnances Macron.

En 2 : accentuer le recours aux contrats et définir de nouvelles formes de contrat. Je ne vois pas comment on peut faire pire que nos actuels contractuels ou vacataires ! Mais on ne sait jamais...

En 3 : mettre en place la « rémunération au mérite » et redonner aux managers de proximité les marges de manœuvre dont ils ont besoin. Tout un programme !

En 4 : les mutations « forcées » entre les 3 versants de la fonction publique, les départs vers le secteur privé. (Il va bien falloir trouver une solution pour les collègues dont le poste va être supprimé...)

La méthode est encore la même, on nous parle de concertation alors que l'objectif est déjà défini ! Il nous reste juste à définir où va se placer la virgule ...

Nous ne pouvons l'accepter et le rôle de notre organisation syndicale n'est pas d'accompagner les reculs sociaux, ni les suppressions de postes. Dans ce contexte, FO a eu raison de boycotter le forum « action publique 2022 ». Tous ces éléments du projet de réforme de la fonction publique sont les pendants dans le secteur public des ordonnances Macron et de la loi travail appliqués au secteur privé.

Ces nouvelles attaques ne nous font pas oublier nos revendications déjà d'actualité le 10 octobre :

Le gel du point d'indice pour la 7^{ème} fois en 8 ans (je vous rappelle que nous avons perdu au moins 16% de pouvoir d'achat depuis 2000, ce qui correspond au minimum à 250€ pour les agents avec les salaires les plus bas), le

rétablissement du jour de carence (alors qu'une analyse de l'INSEE du 10 novembre 2017 portant sur la période 2012-2014 ou le jour de carence était effectif démontre son inutilité !), la compensation non-pérenne de la hausse de la CSG, le retrait de PPCR et du RIFSEEP... Et au-delà de toutes ces mesures, un arrêt de toute casse du service public et une politique d'embauches statutaires nécessaires au bon fonctionnement du service public républicain.

On l'a dit et on le répète, Statut – Code du travail, public – privé : tout est lié !

D'ores et déjà, plusieurs fédérations ou sections fédérales (les cheminots (ils sont annoncés 22 000 dans la manif parisienne), Energie et Mines, l'Action sociale, Pôle Emploi, les Organismes sociaux, les retraités et les EHPAD) se sont jointes à l'appel à la grève de ce jour, sur leurs propres revendications. On constate que la volonté de généraliser le rapport de force s'exprime à des degrés divers.

Pour Force Ouvrière, face aux provocations du gouvernement, c'est nécessairement sur le terrain économique et donc celui de la grève que l'on pourra stopper cette politique dévastatrice. Et c'est dans les discussions avec les collègues et dans les AG que nous pourrons préparer les conditions du rapport de force !